



Paris, le 11 Juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE / INVITATION

Mantes-la-Jolie devient partenaire du programme national Abeille, sentinelle de l'environnement® et inaugure son rucher

Samedi 16 Juin 2018 à 11H15

Ferme pédagogique de Mantes-la-Jolie

Raphaël Cognet, Maire de Mantes-la-Jolie

Jacques Kemp, Administrateur de l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

vous convient à l'inauguration du rucher ainsi qu'à la signature de la Charte Abeille, sentinelle de l'environnement®

SAMEDI 16 JUIN 2018 à 11H15

Ferme pédagogique - Allée des Îles Eric Tabarly, 78200 Mantes-la-Jolie

La Ville de Mantes-la-Jolie a intégré le programme **Abeille, Sentinelle de l'Environnement®** qui permet de contribuer à la sensibilisation et à l'information de la sauvegarde des abeilles, des pollinisateurs sauvages et de la protection de la biodiversité. Ainsi, la Ville installe 6 ruches en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française à l'occasion des journées nationales APIdays®. Ces ruches éliront domicile dans le cadre idyllique du Parc Ornithologique situé sur l'île L'Aumône, bordée par la Seine.

Depuis plusieurs années, la Ville de Mantes-la-Jolie s'engage dans une démarche d'abandon des pesticides et autres produits chimiques pour l'entretien de ses espaces publics. Mis en œuvre avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine- Normandie, ce programme « Zéro phytosanitaire » entre aujourd'hui dans sa phase finale.

Redécouvrir une ville au naturel

Une touffe d'herbe en bordure de trottoir ou dans l'allée d'un parc n'est plus synonyme d'un mauvais entretien. Cela montre juste que la Ville a opté pour une gestion différenciée de ses espaces, avec des nouvelles méthodes adaptées et respectueuses de l'environnement.

Des solutions alternatives pleines de bon sens

La Ville a choisi de favoriser le paillage, la végétalisation et le désherbage mécanique sur ses espaces. Des machines permettant l'arrachage de mauvaises herbes sont désormais employées pour éviter les pesticides. L'achat de paillage augmente aussi de manière significative depuis 2015. La végétalisation est privilégiée comme technique alternative d'entretien. Ainsi les vivaces, les arbustes ou les semences type « prairie fleurie » sont utilisés pour éviter le désherbage chimique. Mantes-la-Jolie gère désormais ses espaces verts en fonction de différents objectifs d'entretien.

Première ouvrière de la biodiversité, l'abeille est en danger



Première ouvrière de la biodiversité, l'abeille est un excellent témoin de la santé de nos écosystèmes, un pollinisateur essentiel pour la flore, l'agriculture et une alimentation humaine diversifiée et de qualité. Cependant, victime de la dégradation de notre environnement, l'abeille est en danger.

Le programme Abeille, sentinelle de l'environnement®

Lancé en décembre 2005 par l'UNAF - l'Union Nationale de l'Apiculture Française - ce programme a pour objectif de sensibiliser le grand public, les jeunes générations et les pouvoirs publics au rôle fondamental de l'abeille dans notre biodiversité. Abeille, sentinelle de l'environnement® reçoit le soutien de très nombreuses collectivités et entreprises privées réparties sur l'ensemble du territoire français. La sauvegarde de l'abeille est essentielle car l'abeille œuvre pour nous chaque jour et pose des questions essentielles pour l'avenir et les générations futures : quelle agriculture ? quel environnement ? Quelle relation Homme / nature ?

Les abeilles au cœur de notre environnement :
1^{ère} ouvrière de la biodiversité
80 % des plantes de notre environnement sont fécondées par les abeilles.
20 000 espèces végétales menacées sont protégées par les abeilles.
40 % de notre alimentation dépend des abeilles.

Les Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte et l'UNAF

En lien avec le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, l'Union Nationale de l'Apiculture Française souhaite accompagner les territoires d'excellence dans leur démarche de reconquête de la biodiversité et de sensibilisation du public à la nécessaire protection des pollinisateurs et des abeilles.

La convention signée, en mai 2016, entre l'UNAF et le ministère de l'Environnement vise plus particulièrement à :

- . La reconquête de la biodiversité dans et par les territoires urbains et ruraux,
- . L'arrêt de l'utilisation de pesticides et de produits toxiques dans l'intégralité des espaces verts,
- . La contribution à la préservation de l'abeille domestique et des pollinisateurs sauvages, et au-delà de la biodiversité naturelle et fonctionnelle de la faune et de la flore,
- . La sensibilisation du grand public à ces enjeux et la restauration du lien entre des citoyens urbains et la nature,
- . L'éducation à l'environnement,
- . La réappropriation de l'environnement par les citoyens,
- . La contribution au maintien de l'apiculture,
- . Le déploiement de projets de plantations et reboisements (arbres et plantes mellifères),
- . S'assurer de l'existence et du respect d'un statut juridique protecteur de l'abeille et l'apiculture.

Pour en savoir plus sur :

- **Mantes-la-Jolie** : www.manteslajolie.fr
- La Charte et le programme **Abeille sentinelle de l'environnement®** : www.abeillesentinelle.net et la page **facebook** : www.facebook.com/AbeilleSentinelleDeLEnvironnement